

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.10.01 Convocation du 19.10.2001

Compte rendu affiché le 26 octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2001**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	27

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI,
M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle
MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés : M. AUROY par M. POINT - M. FERNANDES par M. OLLIVIER -
M. CHRETIN par M. GONDELAUD.

Absents excusés : Mme DURAND et M. BOUREZG.

Monsieur le Maire-Adjoint, responsable des Finances, présente le *Budget Supplémentaire* de la Ville de Neuville-sur-Saône pour 2001.

Il indique que cette décision modificative prend en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote du Budget Primitif 2001, et attire l'attention du Conseil Municipal sur la rigueur avec laquelle l'exécution du budget est suivie.

Il indique enfin que le *Budget Supplémentaire 2001* est reproduit sur un fascicule joint, disponible en Mairie, conformément à la Loi.

Il rappelle que l'ensemble des décisions financières nouvelles proposées ont été présentées à la Commission Municipale des Finances du 22.10.2001, qui les a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
- Vu les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'adoption des budgets des Collectivités Territoriales, notamment la Loi d'Administration Territoriale de la République du 06.02.1992,
- Vu le Budget Primitif 2001 adopté lors de la Séance du 22.02.2001,
- Vu la Commission des Finances du 22.10.2001,
- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2001 de la Ville de Neuville-sur-Saône, voté par chapitre,

- Dit que le budget supplémentaire 2001 se présente comme suit :

Section FONCTIONNEMENT :
Opérations de l'exercice votées
Dépenses : 2 174 940
Recettes : 1 052 656

La Section de Fonctionnement est équilibrée à 2 174 940 F. après reprise du résultat 2000 de 1 122 284 F.

Opérations de l'exercice votées
Dépenses et Recettes : 1 662 167

La Section d'Investissement est équilibrée à 9 592 267 F. après reprise des restes à réaliser, du déficit 2000, et l'affectation des résultats.

- Dit qu'il sera procédé à son exécution dans les formes prescrites par la Loi.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 6 novembre 2001

- de la publication 6 novembre 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 6 novembre 2001